

## Cahier des charges

DENOMINATION DU POSTE	<b>Délégué à l'énergie et au développement durable</b>		
TITULAIRE			
SERVICE	Constructions, environnement et patrimoine foncier (CEP)		
TAUX D'ACTIVITE	50%		
ETAT DE COLLOCATION	Cl. 6		
ENTRE EN VIGUEUR LE		MIS A JOUR LE	
<i>1. SUPERIEUR DIRECT</i>	Chef de service Constructions, environnement et patrimoine foncier (CEP)		
<i>2. POSTES SUBORDONNES</i>	-		
<i>3. REMPLACEMENT</i>	Le titulaire remplace : - Le titulaire est remplacé par : le chef de service CEP		
<i>4. FINALITE DU POSTE</i>	<p>Coordonner la politique énergétique et climatique communale (Plan énergie-climat) de manière transversale. En assurer la mise en oeuvre</p> <p>Gérer et faire évoluer le label Cité de l'énergie</p> <p>Promouvoir et encourager la durabilité au sein de l'administration communale</p> <p>Etre une force de conseils et de propositions à l'attention des chefs de service et de la municipalité en matière de durabilité, de climat et de politique énergétique</p> <p>Sensibiliser les entreprises et les citoyens à la notion de développement durable. Assurer la communication aux différents groupes cibles</p> <p>Renseigner les entreprises, propriétaires et les citoyens sur les procédures, les règlements communaux et cantonaux, et autres cadres légaux en matière d'énergie, de climat et de durabilité</p>		
<i>5. ACTIVITES / RESPONSABILITES</i>			
MANAGEMENT	-		
ACTIVITES METIER	Coordonner et mettre en oeuvre le programme de politique énergétique et climatique communal. En définir les priorités et le plan d'actions tenant compte des objectifs stratégiques fixés		

## COMMUNE DE PAYERNE

	<p>Veiller à la bonne coordination et à la cohérence entre le programme de législature, le plan directeur des énergies (PDCEn), le label « Cité de l'Énergie » et le plan énergie-climat communal (PECC)</p> <p>Gérer et développer le label Cité de l'énergie</p> <p>Gérer et traiter les demande de subventions communales en lien avec l'énergie et le développement durable. Etablir les procédures d'octroi.</p> <p>Etablir un système d'indicateurs couvrant les champs d'actions de la politique énergétique, en assurer le monitoring et le faire évoluer</p> <p>Evaluer périodiquement l'efficacité et l'efficience des mesures mises en place, proposer les ajustements le cas échéant</p> <p>Apporter conseils et soutiens aux services dans la mise en oeuvre des projets inscrits dans la démarche de développement durable</p> <p>Animer la Commission consultative énergie, climat et durabilité</p> <p>Elaborer et mettre en œuvre des actions de sensibilisation et d'incitation à l'attention de divers publics cibles en matière de développement durable et d'énergie</p> <p>Communiquer sur la politique énergétique et le développement durable en coordination avec le chargé de communication</p> <p>Participer à l'établissement du budget en lien avec le domaine d'applicaton, en collaboration avec le chef de service</p> <p>Assurer une veille scientifique et technologique dans les domaines d'application</p>
ACTIVITES ADMINISTRATIVES	<p>Tenir à jour les indicateurs et établir les statistiques liés au domaine d'application</p> <p>Elaborer et rédiger les éléments d'information et de communication à l'attention de la Municipalité et/ou du Conseil communal</p> <p>Contribuer aurapport de gestion annuel sur les domaines d'application du poste</p> <p>Assurer la correspondance et les tâches administratives liées au domaine</p> <p>Assurer la prise des PV des séances techniques et de la Commission consultative énergie, climat et durabilité</p>
AUTRES ACTIVITES	<p>Réaliser toute tâche demandée par le supérieur hiérarchique dans le cadre du fonctionnement du service</p>
6. RELATIONS INTERNES / EXTERNES	<p>Relations internes : Municipalité, collaborateurs communaux</p> <p>Relations externes : Services cantonaux, prestataires et entités externes en lien avec l'énergie et la développement</p>

## COMMUNE DE PAYERNE

	durable, bureaux techniques, entreprises, population en général
7. <i>COMPETENCES, POUVOIRS PARTICULIERS, DELEGATION</i>	-
8. <i>EXIGENCES REQUISES POUR OCCUPER LE POSTE</i>	
FORMATION	Bachelor en environnement ou en développement durable, CAS en développement durable ou titre/cursus jugé équivalent
EXPERIENCE ET APTITUDES	Expérience probante dans des projets liés à la transition énergétique ou au développement durable Compétences pratiques et méthodologiques en gestion de projet Capacité d'analyse et de synthèse, capacité d'appréciation Rigueur dans l'organisation et le suivi des dossiers Sens des priorités, maîtrise des délais Esprit d'initiative, ouverture à la nouveauté, flexibilité Capacité à travailler transversalement, en réseau et de manière autonome Capacité à fédérer Sens de la communication et de la négociation Aisance rédactionnelle
CONNAISSANCES PARTICULIERES	Très bonnes connaissances des procédures, lois et règlements fédéraux et cantonaux liés au domaine de l'énergie et du développement durable Maîtrise des logiciels de bureautique
CONDITIONS PARTICULIERES	

Dans les textes ci-dessus, les termes liés à des personnes sont utilisés au masculin par souci de simplification de l'écriture, mais concernent évidemment aussi bien des femmes que des hommes

Fait à Payerne, le XX en double exemplaire.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

E. Küng

C. Thöny

**COMMUNE DE PAYERNE**

Lu et approuvé le : .....

Signature du/de la titulaire : .....